

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 21 juin 2025 approuvant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pierre-d'Irube avec la déclaration de projet « Aménagement du secteur Alminoritz ».

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

<i>PLU approuvé (Commune)</i>	<i>Modification n°1 Approuvée (Commune)</i>	<i>Modification n°2 Approuvée (Agglomération)</i>	<i>Révision allégée n°1 Approuvée (Agglomération)</i>	<i>Révision allégée n°1 Approuvée (Agglomération)</i>	<i>Modification simplifiée n°1 Approuvée</i>
<b>05/06/2013</b>	<b>31/03/2015</b>	<b>08/04/2017</b>	<b>29/08/2018</b>	<b>29/08/2018</b>	<b>31/03/2015</b>

<i>Modification Simplifiée n°2 Approuvée le</i> <b>16/03/2019</b>	<i>Modification Simplifiée n°3 Approuvée le</i> <b>24/07/2021</b>	<i>Mise en compatibilité du document d'urbanisme avec la déclaration de projet « Aménagement du secteur Alminoritz »</i> <b>21/06/2025</b>
--	--	---



# **LES ZONES 1AU SCHEMAS D'AMENAGEMENT**

**LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT RELATIVES A CERTAINS SECTEURS OU QUARTIERS NE SONT OPPOSABLES QUE DANS UN RAPPORT DE COMPATIBILITE AVEC L'ESPRIT DU PROJET, ET NON DE CONFORMITE.**

**L'IMPLANTATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS (PLACETTES PLANTEES, AIRES DE JEUX, ESPACES BOISES TAMPONS) POURRA AINSI ETRE ADAPTEE LORS DE L'ELABORATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT.**

**DANS UN SOUCI D'ECONOMIE D'ESPACE, LA COMMUNE DE SAINT PIERRE D'IRUBE SOUHAITE PROMOUVOIR UNE DENSIFICATION DU TISSU URBAIN EXISTANT ET UNE OCCUPATION ECONOMIQUE DES ZONES A URBANISER.**

**LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT DES ZONES 1AU OU AUTRES SECTEURS PERMETTENT DE RATIONALISER ET D'OPTIMISER L'IMPLANTATION DU BATI.**

**ON RECHERCHE EGALEMENT UNE COHERENCE DE LA DESSERTE DE CES ZONES ET DE L'ORGANISATION VIAIRE, EN EVITANT NOTAMMENT LES VOIES EN IMPASSE.**

**MODALITES D'APPRECIATION DE LA CONFORMITE DES PROJETS AUX ORIENTATIONS**

- Les **accès** portés aux plans sont imposés, mais leur localisation peut être adaptée.
- **Les voies structurantes :**  
Le profil de la voie accueille un espace réservé aux cheminements doux élargi et mutualisé (piétons/cycles). Le parcours indiqué en orientation d'aménagement est obligatoire, comme « circuit » ; il peut être adapté quant à sa forme. Toutefois l'exact tracé s'impose lorsque les opérations sont réalisées en dehors d'une opération d'ensemble, par phases sur des unités foncières différentes.
- **Les voies intermédiaires :** Le maillage à l'intérieur des quartiers pour desservir les zones d'habitat se fait à partir de voies secondaires qui offrent des usages partagés (véhicule/piéton/cycles).
- Leur mise en œuvre dépend du programme ; elles ne sont pas obligatoires mais sont vivement recommandées pour créer un système de relation entre quartiers convivial.
- On privilégiera un accompagnement des voies de desserte par des arbres.
- **Les voies à sens unique :**  
Les voies qui seront définies à sens unique, lors de la réalisation du programme d'aménagement, pourront présenter une largeur d'emprise moindre que celle imposée pour la voirie intermédiaire.
- **Les liaisons douces :** les voies de circulation douces sont aménagées pour pouvoir accueillir les piétons et les cycles. Ces espaces favorisent les liaisons interquartier. La largeur minimale d'emprise imposée pour les liaisons douces est de 1,40m.

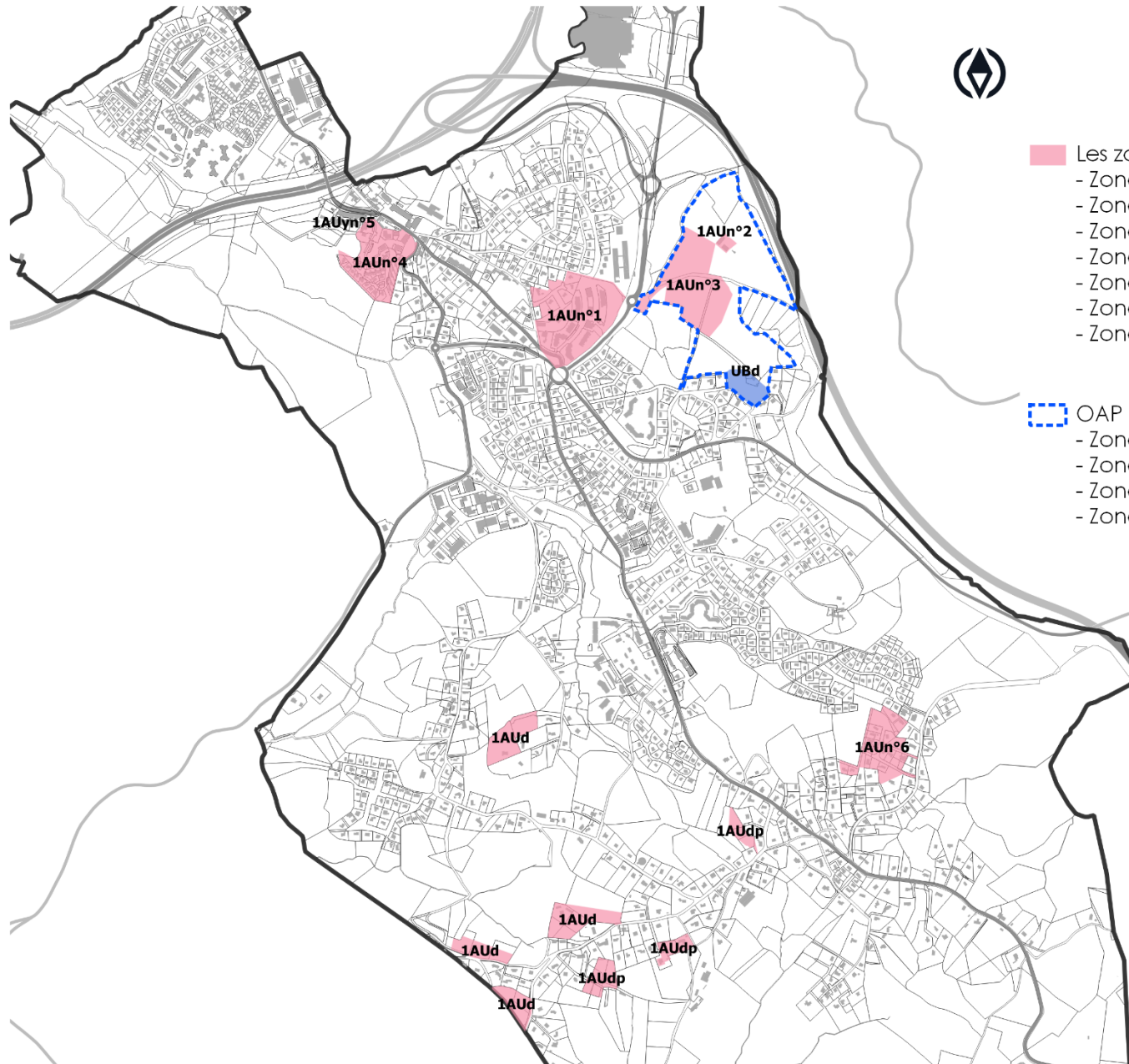
**RAPPEL – CONTENU DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION**

Les orientations d'aménagement qui n'étaient que facultatives avant le Grenelle sont remplacées par des orientations d'aménagement et de programmation qui présentent quant à elles un caractère obligatoire

**Les orientations relatives à l'aménagement :**

- définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune
- porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager
- prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics
- comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants.
- Le rapport de présentation comprend une étude des modalités de financement des dispositions de ces orientations portant sur les déplacements urbains et de la couverture des coûts d'exploitation des mesures qu'elles contiennent.

# **ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT OBLIGATOIRES DES ZONES 1AU « SIMPLES » (OUVERTURE A L'URBANISATION DIRECTE)**



- Les zones 1AU :
  - Zone 1AU n°1 : Falgade
  - Zone 1AU n°2 : Alminoritz maison
  - Zone 1AU n°3 : Alminoritz nord
  - Zone 1AU n°4 : La Place
  - Zone 1AU n°5 : La Place
  - Zone 1AU n°6 : Mastouloucia
  - Zones 1AUd et 1AUdp

- OAP Alminoritz, qui englobe les zones :
  - Zone 1AU n°2 : Alminoritz maison
  - Zone 1AU n°3 : Alminoritz Nord
  - Zone UBd : Alminoritz Sud
  - Zone N

## TABLEAU RECAPITULATIF DES SUPERFICIES DES OAP

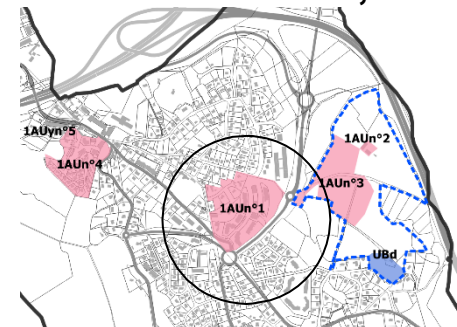
Zone quartier	Zonage	Surface en hectare	Part restante après retrait des surfaces en espace publique (20%) (seulement les zones destinées aux logements)	Densité de logements moyenne / ha	Nombre de logements potentiels	Estimation de logements sociaux à réaliser statut PLUS ou PLAI
<b>Fagalde</b>	1AU n°1	5,9	4,7	42	198	70
<b>Alminoritz</b>	1AU n°2	0,22				
	1AU n°3 **	4,84 ha, dont 2,63 ha à destination de logement	3,87 ha, dont 2,1 à destination de logement	61,2 (sur la partie destinée au logement)	161	50 BRS et 111 LLS
	UBd N	1 ha (0,86 ha sur ilot) 11,25	0,68	14	12	0
<b>La Place</b>	1AU n°4	3,25	Non considérée	20	65	23
<b>La Place</b>	1AUy n°5	0,3				
<b>Mastouloucia</b>	1AU n°6	2,8	2,2	8	18	0
		17,31 ha + 11,25 ha classés en zone N et non ouverts à l'urbanisation	11,4		454	254

\*\* Pour la zone 1AU n°3 du secteur Alminoritz uniquement la surface destinée aux logements a été prise en compte pour le calcul de la densité

**Orientations d'aménagement et de programmation :  
1AU n°1 - FALGADE**



## Zone 1AU n°1 : 5,9 ha



Etat initial :

- Situation entre la rue de Tichené (voie communale), la rue d'Ourouty et l'avenue des Pyrénées
- Proximité immédiate d'un pôle scolaire (collège).
- Occupation agricole actuellement (prairie)
- Le terrain est en pente, il est exposé Est
- Une maison d'habitation accompagnée d'une végétation arborée importante (chênes) est située à l'ouest de la zone
- Un bosquet de chênes et une haie arborée et arbustive (chênes, noisetiers) structurent le paysage. Ils jouent un rôle majeur dans la qualité paysagère de la zone 1AU et dans l'intégration visuelle du bâti
- Un alignement de platanes borde la rue d'Ourouty. Cet alignement est doublé d'un boisement de chêne en limite du collège

Source : Orthophotoplan – Syndicat Mixte-BAB

Commune de Saint-Pierre-d'Irube (64) – PLU- Orientations d'aménagement et de programmation

Orientations d'aménagement et de programmation : 1AU n°1 - FALGADE



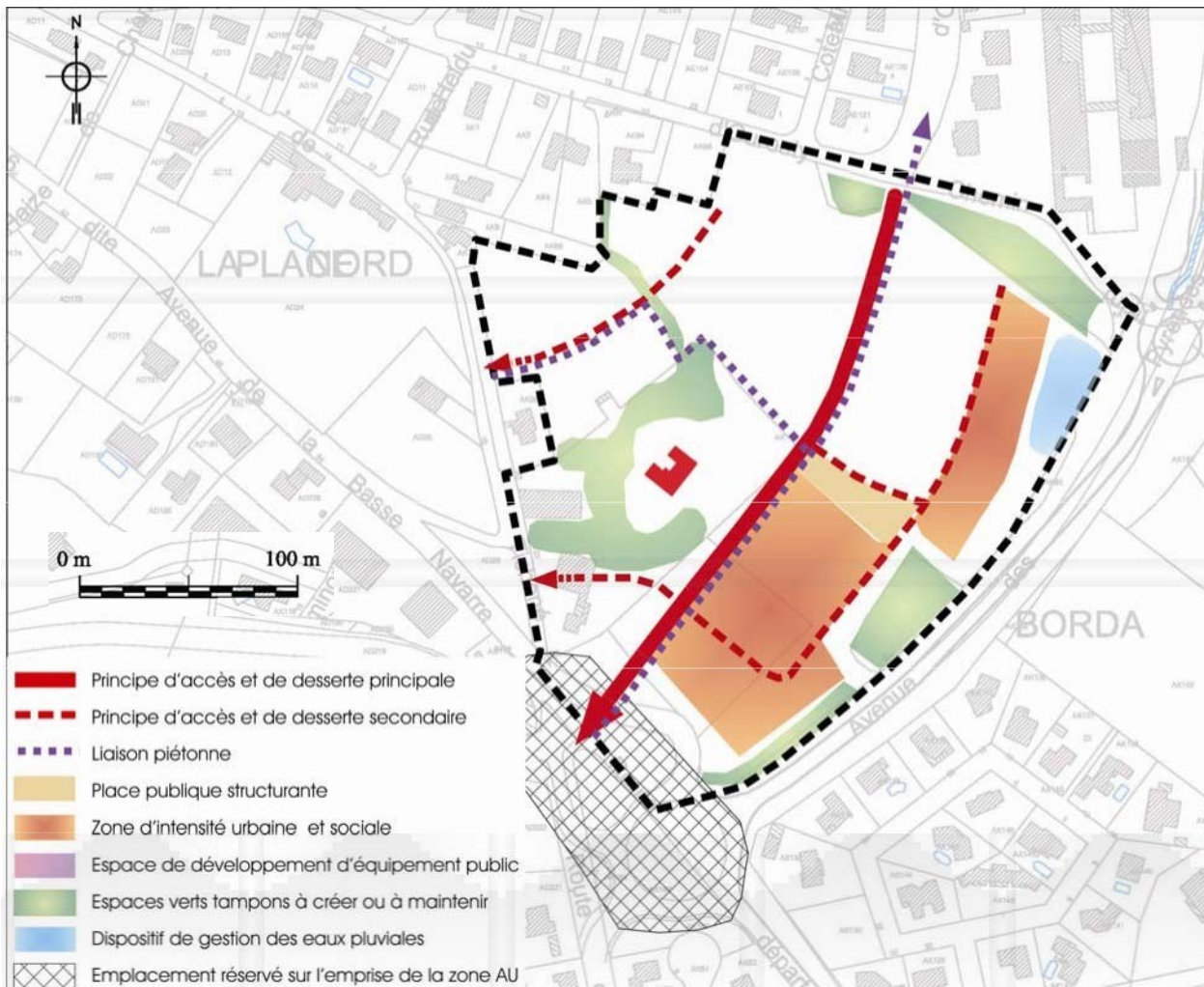
Arbres remarquables dans la zone concernée



## Orientations d'aménagement et de programmation : 1AU n°1 - FALGADE

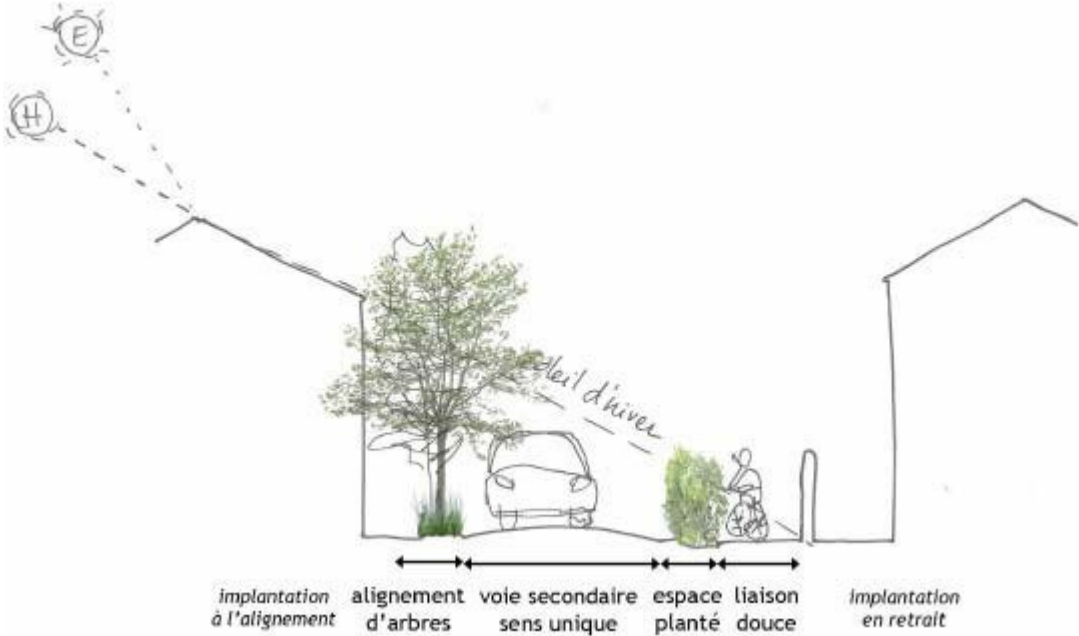
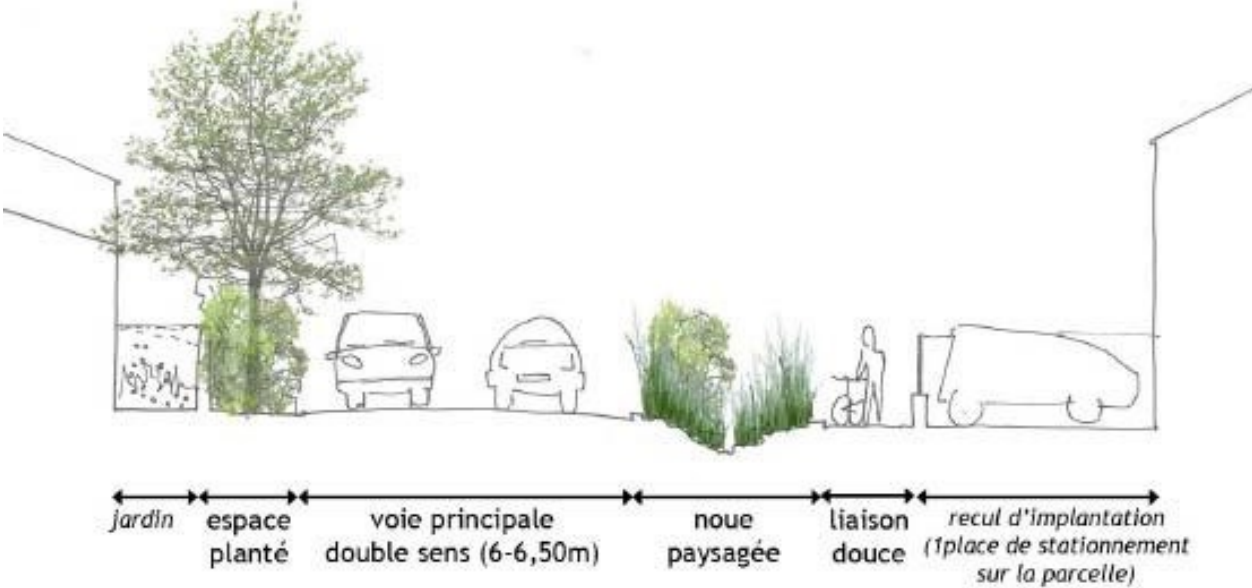
### PRINCIPES D'AMENAGEMENT :

- Traitement différencié de la voie principale qui traverse la zone et des voies secondaires permettent maintien des boisements sur les franges de l'opération et du bosquet de chênes à l'ouest de l'opération
- liaisons douces accompagnant la voie principale et reliant les voies de dessertes. Une liaison douce relie la zone 1AU au collège
- zone de densité plus importante au Sud de la voie principale et autour de la placette centrale. Un gradient de densité est prévu du Nord-Ouest (densité plus faible) au Sud Est (habitat intermédiaire puis collectifs) à proximité du collège. La densité moyenne prévue est de 42 logements / ha.
- La placette constitue un espace de convivialité important au cœur de l'opération
- Un dispositif de gestion des eaux pluviales sera aménagé sur le point bas (type noues, ou bassin à pentes douces végétalisées).
- Aménagement du carrefour au Sud-Ouest de la zone.
- Orientation du bâti privilégiée avec façade principale au Sud



**PRINCIPES D'AMENAGEMENT :**

Exemples de traitement différencié des voies principales et secondaires.





*Exemple de plan masse cohérent avec les orientations d'aménagement*

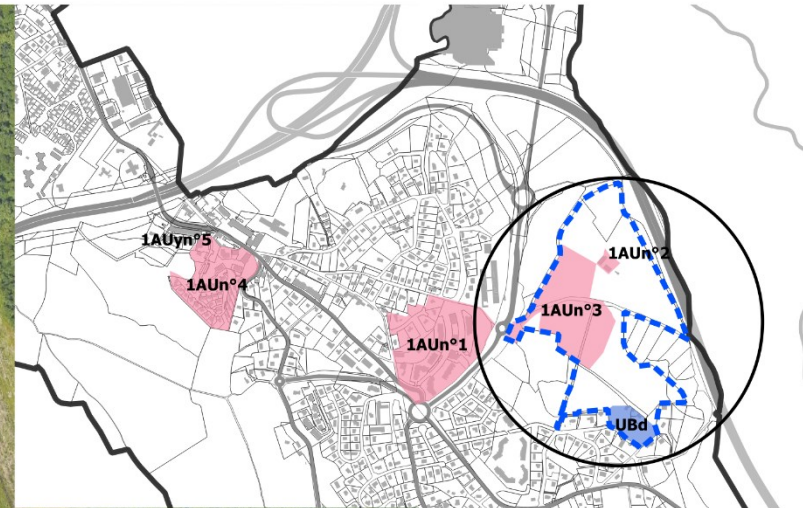
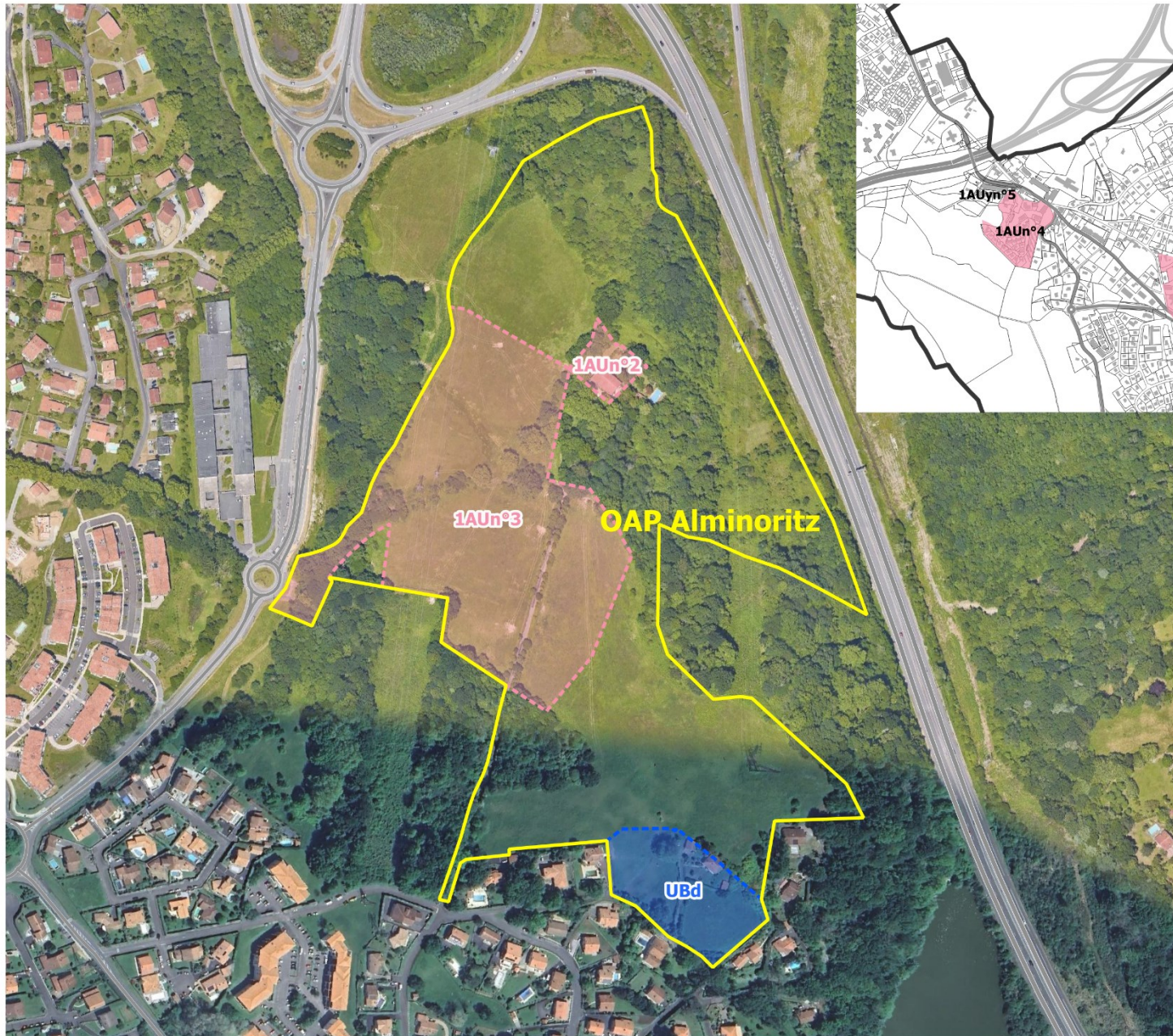
RECAPITULATIF DU COÛT DES TRAVAUX			
ETUDE DE VIABILISATION - FAGALDE			
DESIGNATION	MONTANTS EN EUROS		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Terrassement - Voirie - Assainissement	1 650 000,00 €	323 400,00	1 973 400,00
Réseaux divers	250 000,00 €	49 000,00	299 000,00
Espaces verts et plantations	30 000,00 €	5 880,00	35 880,00
Maîtrise d'Oeuvre	150 000,00 €	29 400,00	179 400,00
Etude de sol	12 000,00 €	2 352,00	14 352,00
Loi sur l'eau	10 000,00 €	1 960,00	11 960,00
Relevé Topographique	8 000,00 €	1 568,00	9 568,00
Aléas 10%	190 000,00 €	37 240,00	227 240,00



Commune de Saint Pierre d'Irube



# **Orientations d'aménagement et de programmation : ALMINORITZ**



**Alminoritz : 17,32 ha**

**Zone 1AU n°2 : 0,22 ha**

**Zone 1AU n°3 : 4,87 ha**

**Zone UBd : 0,98 ha**

**Zone N : 11,25 ha**

Source : Google Satellite 2024, CAPB



État initial de la zone UBd :

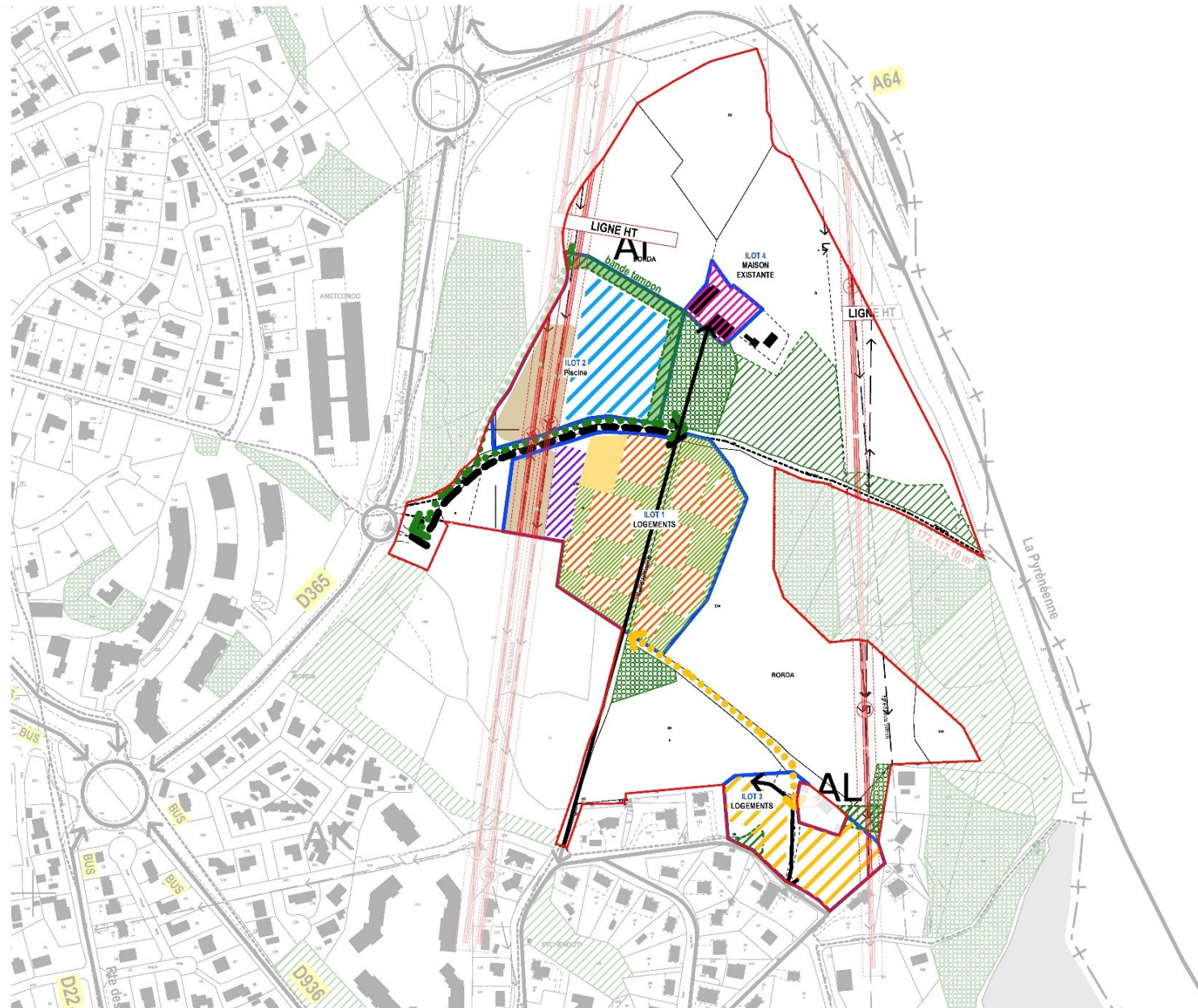
- Situation sur la rue de Borda et le chemin Histeà
- Occupation agricole actuellement (prairie)
- Le terrain est en pente. Il est exposé Sud. Un léger talweg traverse le terrain, en dessous des maisons d'habitation
- Un arbre isolé vient ponctuer le paysage
- Une ligne haute tension aérienne traverse le site à l'est





État initial zone 1 AU n°2 et n°3 :

- Situation sur la rue d'Alminoritz (voie en impasse qui vient desservir une maison d'habitation).
- Occupation du sol de prairie (fauchage)
- Le terrain est en pente assez forte. Il est exposé Ouest et domine l'avenue des Pyrénées.
- Le terrain est traversé par deux chemins ruraux.
- Une ligne haute tension aérienne traverse le site nord-sud.



- Aire d'intervention
- Accès
- Voie existante
- Desserte
- Cheminement rural existant
- EBC
- Espace vert à protéger
- Bande tampon
- Ilôt
- Réhabilitation de maison existante
- Équipement public
- Dominant collectif
- Dominant individuel
- Stationnement en superstructure
- Stationnement aérien
- Placette publique structurante
- Placette perméable

MAIRIE  
Saint-Pierre-D'Irube  
**Alminortz**  
2205  
Version "01"  
OAP

17/05/2024

Le présent document est la propriété de samazuzu. Toute reproduction, totale ou partielle, et tout transfert à un tiers, sous quelque forme que ce soit sans autorisation explicite de samazuzu. Aucune modification de ce document n'est permise.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT DU SECTEUR UBd :

- voie principale traversante / espace de rencontre.
- maintien de l'accès aux constructions existantes sur le site.
- maintien des franges boisées.
- densité moyenne prévue : 14 logements/ha.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT DU SECTEUR 1AU n°3 :

- Maintenir une bande tampon vers la zone N au nord en vue de protéger le visuel de la maison d'Alminoritz.
- Créer une voie principale traversante, adaptée à la pente. L'accessibilité principale du site reprend la trace existante de l'ancien chemin.
- Limiter l'impact du stationnement en créant 2 zones différenciées de parking sous la ligne HT.
- Paysager et végétaliser les stationnements :
  - les zones de stationnement hors secteur impacté par la ligne HT intégreront des arbres de haute tige pour favoriser l'ombre projetée sur les voitures (1 arbre pour 5 voitures).
  - les zones de stationnement impactées par la ligne HT seront constituées des espaces de stationnement plantés (zones arbustives) et organisés en terrasses successives étagées dans la pente.
- Maintenir des vues sur la vallée, préserver la relation visuelle triangulaire Saint-Pierre-d'Irube - Bayonne - Mouguerre.
- Bande d'implantation du bâti à l'Est et à l'Ouest de la zone, de part et d'autre des zones de stationnement étagées.
- Intégration des bâtiments dans le paysage et l'environnement.
- densité moyenne prévue de 84,5 log/Ha dans le secteur à dominante collectif .

**PROGRAMMATION**

**Orientations d'aménagement et de programmation :  
1AU n°4 et 1AUy n°5– LA PLACE**

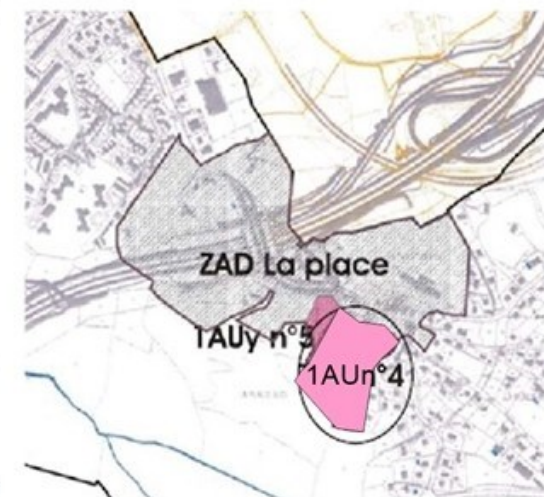




**Zone 1AU n°4 : 3ha25**

Etat initial :

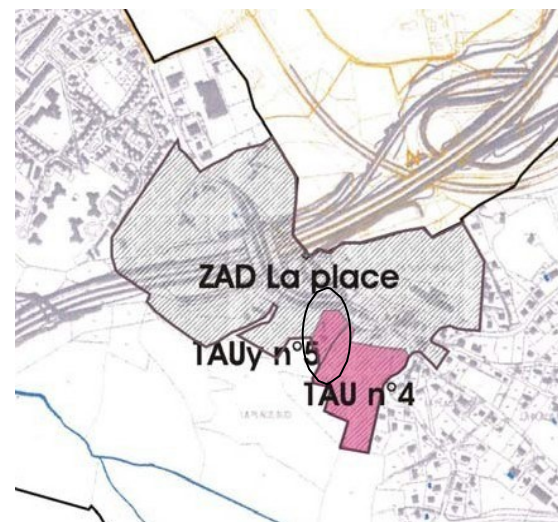
- Terrain en pente, exposé sud, il est traversé par un léger talweg du Nord au Sud
- Occupation agricole actuellement (prairie)
- Quelques arbres isolés viennent ponctuer le paysage
- Le bâti situé au Nord de la zone domine le paysage et bénéficie d'une vue assez dégagée en direction du Sud.



## orientations d'aménagement et de programmation : 1AU n°4 et 1AU n°5 – LA PLACE

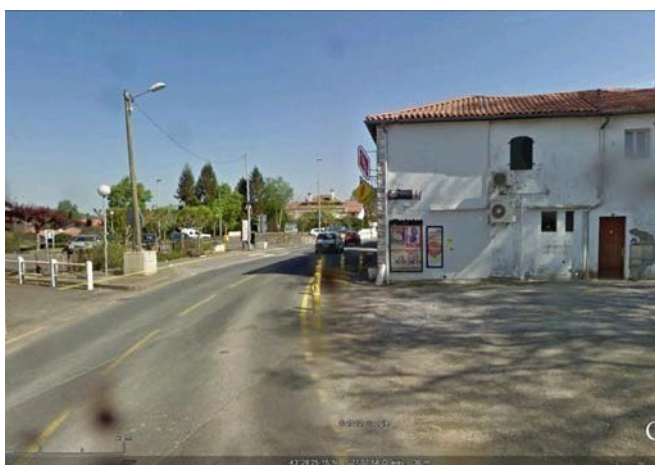


Zone 1AUy n°5 : 0,3 ha



Etat initial :

- Occupation du terrain par un bâtiment. Un bosquet sépare la maison de la route départementale n°936.



## Orientations d'aménagement et de programmation : 1AU n°4 et 1AUy n°5 – LA PLACE



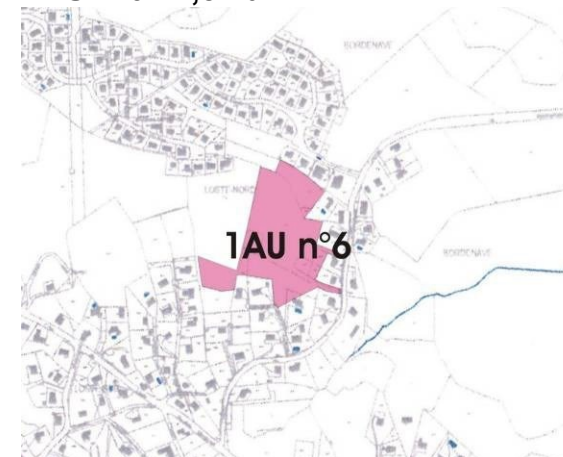


**Orientations d'aménagement et de programmation :  
1AU n°6 - MASTOULOUCIA**





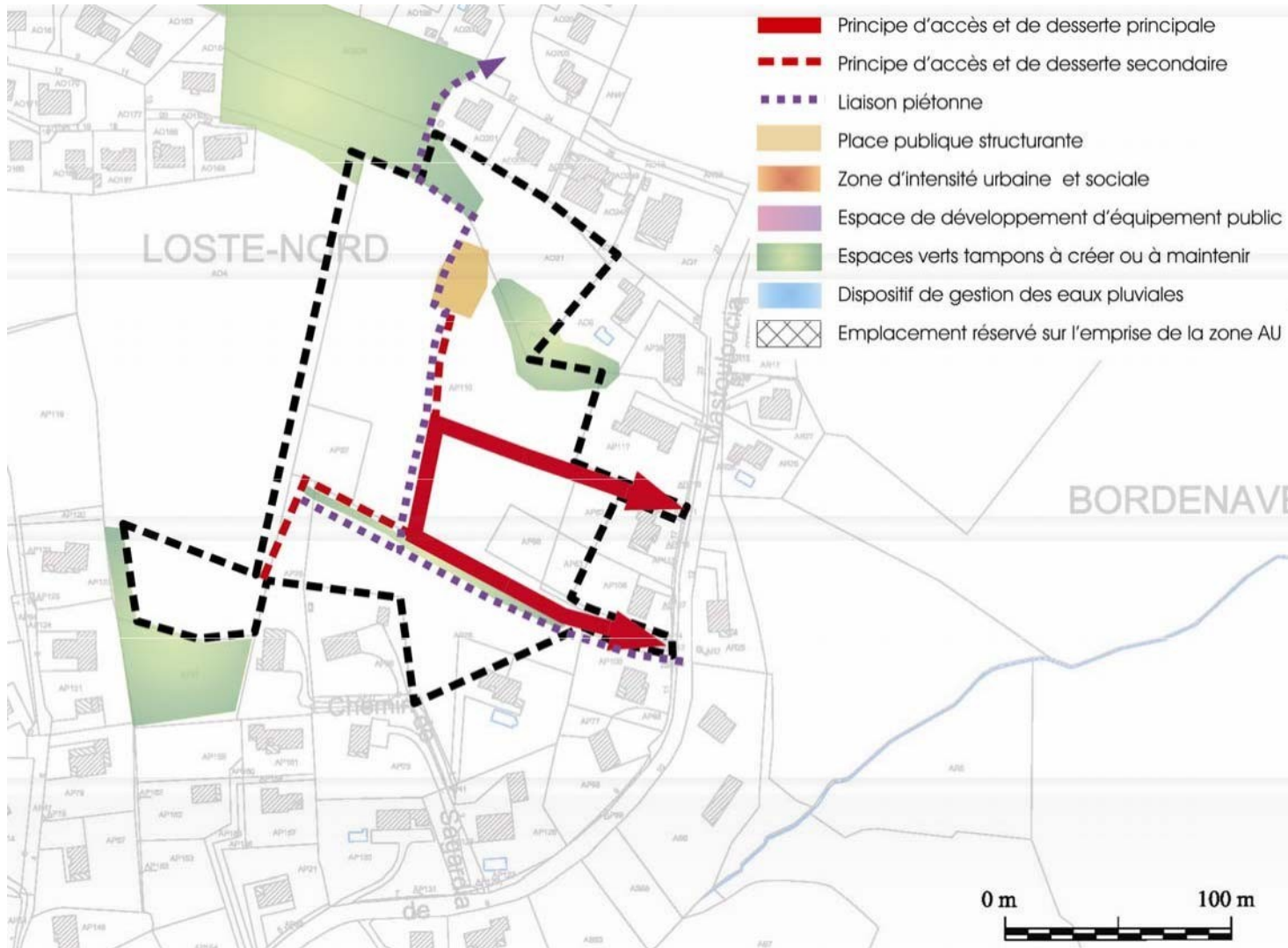
1AU n°6 : 2,8 ha



Etat initial :

- Terrain en pente, exposé vers le Sud
- Présence de bosquets en frange d'opération et de haie qui traversent la zone selon un axe Est-Ouest. Ces haies sont implantées perpendiculairement à la pente (rôle dans le ralentissement des écoulements d'eaux pluviales et dans leur infiltration)
- Secteur bordé par une prairie à l'Ouest et des zones urabines de type pavillonnaire au Nord, à l'Est et à l'Ouest.

## Orientations d'aménagement et de programmation : 1AU n°6 - MASTOULOUCIA



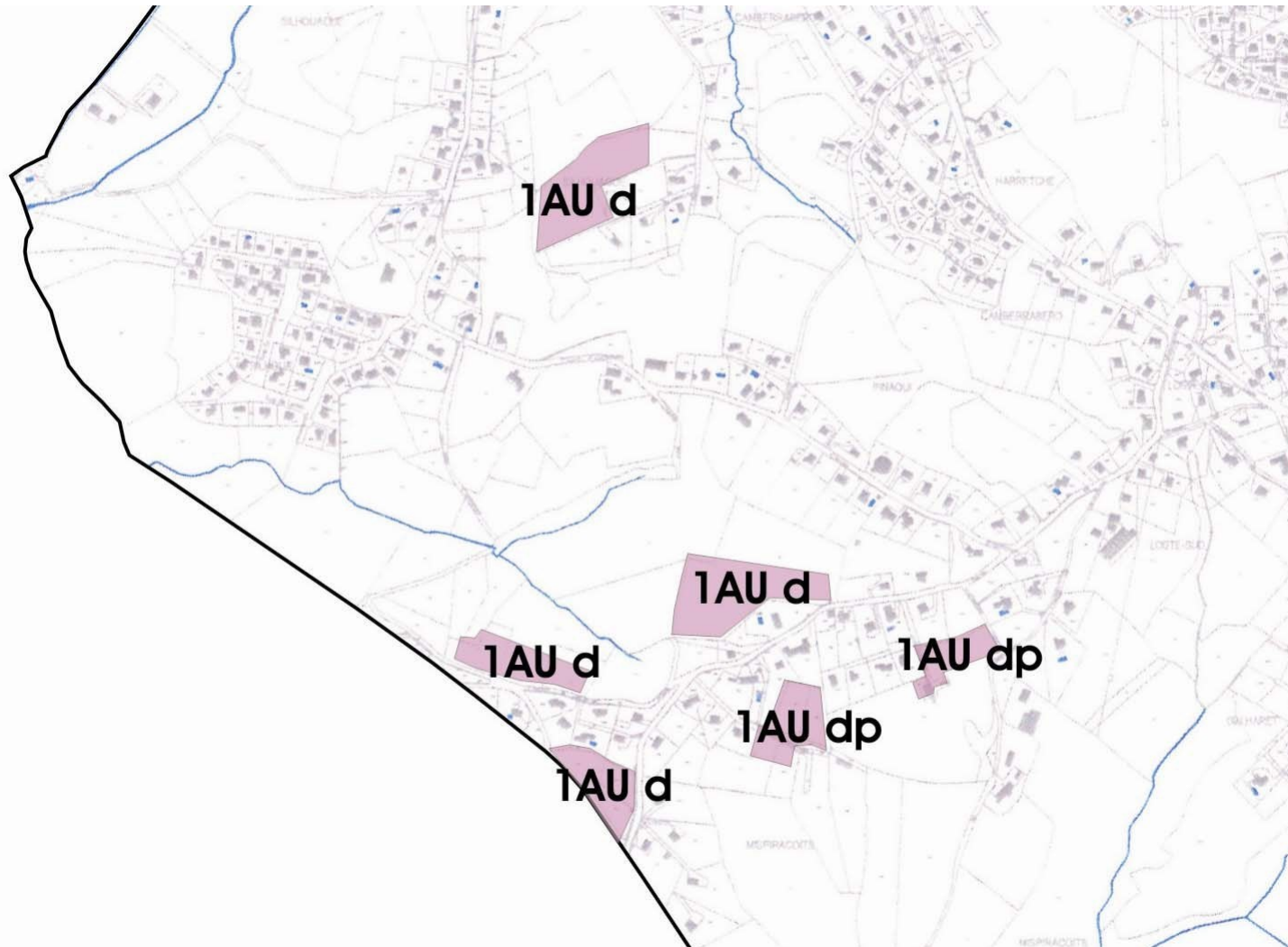
### PRINCIPES D'AMENAGEMENT :

- voie principale de desserte avec deux points de raccordement sur la route de Mastouloucia
- Maintien des franges boisées au Nord et au Sud de l'opération
- Maintien de la haie perpendiculaire à la pente. La voie de desserte s'appuie sur cette haie.
- Liaisons douces traversant la zone et la reliant aux quartiers limitrophes
- Orientation du bâti privilégiant les façades principales au Sud
- Densité moyenne prévue : 8 logements / ha (densité faible liée au contexte paysager et urbain existant).
- Dispositif de gestion des eaux pluviales sur le point bas (type noue plantée)
- Création d'une placette qui pourra être en terrasse sur les plus fortes pentes.

**Orientations d'aménagement et de programmation :  
1AU n°6 - MASTOULOUCIA**



## Orientations d'aménagement et de programmation : zones 1AU d et 1AU dp



### A/ Etat Initial

Il s'agit d'espaces interstitiels en zones urbaines qui n'ont pas encore été construits.

Ces parcelles ne sont pas desservies par le réseau d'assainissement. Leur raccordement est prévu pour 2013 à 2017

### B/ Les principes d'aménagement

Ces parcelles seront construites au fur et à mesure de la mise en œuvre des réseaux pour garantir les raccordements au réseau d'assainissement collectifs.

L'aménagement des zones devra permettre une gestion économe de l'espace.

L'implantation devra être réfléchie de manière à rentabiliser au mieux l'espace et à préserver la possibilité d'accès à toutes les constructions.



Commune de Saint Pierre d'Irube





## **COMMUNEDESAINTPIERRED'IRUBE**

### **Orientations d'Aménagement et de Programmation - volet programmation Programmation induite par le projet de P.L.U. de SAINT-PIERRE d'IRUBE, en regard de l'état des lieux**

La Commune se donne pour objectif une augmentation de 1.520 habitants environ à l'horizon 2022, soit une population totale de 6.000 habitants en 2022 et une projection pour la période 2030-2040 de 7.000 habitants. Ces objectifs de population correspondent à une production de 76 logements par an (objectifs du PLH 2007-2012) ; l'aménagement de la Commune doit répondre à cet accroissement et suppose la planification des équipements.

<b>Equipements</b>	<b>Incidence fonctionnelle</b>	<b>Taux d'usage Moyenne estimée en % et % d'augmentation prévisible</b>	<b>Prise en charge</b>	<b>Commentaires</b>
Habitat	Renforcement des actions incitatives Réhabilitations	Accueillir 1520 habitants nouveaux, c'est 600 à 700 logements env.	Agglomération Commune, Communauté de Communes Nive-Adour Etat Bailleurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• essentiellement les études préalables de faisabilité ou de programmation</li> <li>• l'O.P.A.H. et acquisition-rénovation</li> <li>• l'aide au ravalement</li> </ul>
Circulation-Voirie	Amélioration de la sécurité Emplacements réservés Liaisons douces		Commune et Conseil Général	Investissements importants pour la Commune pour des aménagements qui ne seront pas pris en compte dans le cadre d'opérations immobilières. Rond-point d'Ourouspoure à réaménager.
Eclairage public			Commune	Pour mémoire objectifs de contrôle de la luminescence économie d'énergie et Natura 2000.
Stationnement	Limiter la circulation en centres-ville ; favoriser l'activité commerciale des centres-ville.	Actuellement 1,36 véhicule par ménage. On peut estimer qu'à 1500 habitants correspondent 900 véhicules supplémentaires	Commune Conseil Général	Création de parkings à proximité des secteurs commerciaux
Stationnement pour co-voiturage ou raccordement au transport collectif	Réduire l'usage individuel de la voiture		Conseil Général Syndicat Mixte des Transports de l'agglomération de Bayonne	Développement du co-voiturage Information internet par le Département ; déplacement du parking d'Ametzondo à La RD 936
Administration municipale	Agrandissement ou remplacement de la Mairie	80 % de fréquentation	Commune	Améliorer les services. Investissements à prévoir pour l'accueil du public et pour le réaménagement des services.
Pôle-emploi	Accueil et information des demandeurs d'emplois		Pôle emploi de Bayonne	La Commune fait partie du CUCS de l'agglomération de Bayonne et de la Maison de l'Emploi

CCAS	Accueil des situations de précarité Vieillesse de la population		Bâtiment = Commune, et fonctionnement, personnel = CCAS	Le financement de l'aide sociale relève majoritairement du Conseil Général (Direction de la Solidarité Départementale)
Police municipale	Sécurisation de proximité Lutte contre les incivilités		Gendarmerie Nationale	La Commune tient avec la Gendarmerie Nationale une Commission Locale de Sécurité périodique
Gendarmerie			Implantée à Bayonne	
SDIS pompiers			Centre d'Intervention basé à ANGLLET	Action relevant de la compétence du SDIS 64
Eau potable			Compétence relevant du Syndicat Mixte d'AEP Ura	Exploitation et entretien du réseau délégués à la Lyonnaise des Eaux par le Syndicat URA
Réseau incendie	Assurer une couverture incendie par les hydrants		Commune	Programme communal annuel d'entretien et de renforcement des hydrants
Collecte des ordures ménagères	Assurer une collecte sélective efficace des déchets ménagers		Compétence relevant de la Communauté de Communes Nive-Adour	Les nouveaux programmes d'habitat intègrent des points de collecte et d'apport volontaire
Déchèterie	Permettre aux habitants d'éliminer leurs encombrants et déchets verts		Compétence relevant de la Communauté de Communes Nive-Adour	Déchèterie intercommunale située sur Villefranque à proximité de notre Commune,
Assainissement		Equipement en réseau existant à 85%	Compétence relevant du Syndicat intercommunal d'assainissement collectif Ura et du SPANC Ur Garbitze	Station d'épuration suffisante, Développement des réseaux indispensables pour l'accueil de la population. Création d'un poste de collecte et de refoulement des eaux usées du secteur de Galharet.
Eaux pluviales			Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un bassin de rétention au quartier Harretche,</li> <li>Création de pénétrantes gravitaires au chemin de La Borde,</li> <li>Extension du bassin écréteur des crues de Camberrabero.</li> </ul>
Foyer - animation	Salles municipales de La Perle	Capacités de 662 et 47	Commune	Salle des fêtes à vocation culturelle et associative
Loisirs - culture	Développement du besoin en Commune		Commune (Mission d'Action Culturelle) et associations spécifiques	Refonte de la maison des Associations (Goxoki) Aire de jeux de plein air à prévoir dans les nouveaux programmes
Ecole de Musique	Avoir une offre adaptée au besoin de la population		Communauté de Communes Nive-Adour	Forte implication du monde associatif dans l'éducation musicale
Casino				Offre à proximité sur la Commune de Biarritz
Sports	Avoir une offre adaptée au besoin de la population		Commune et monde associatif	Sur l'agglomération de Bayonne et le territoire Nive-Adour un large panel sportif est disponible
Médiathèque				Offre à proximité sur la Commune de Bayonne
Cinéma				Offre à proximité sur la Commune de Bayonne
Etablissement santé				Offre à proximité sur la Commune de Bayonne
Crèche			Communauté de Communes Nive-Adour	Les modalités d'accueil du jeune enfant, vont du mode collectif jusqu'au mode particulier
Maison de retraite		30% d'habitants de plus de 65 ans Taux de remplissage actuel de 100%	Etablissement associatif et privé	La Commune dispose de 2 EHPAD, 1 associatif (Harriola) et 1 privé (Les Pins)
Lycée			Hors commune / Région	Offre à proximité sur la Commune de Bayonne

Transport scolaire			Département et Syndicat des Transports de l'agglomération de Bayonne	Le Syndicat assure le transport vers les établissements de l'agglomération et le Département vers ceux des Communes extérieures
Collège			Département	Etablissement ouvert en 2009 pour une capacité de 700 élèves
Primaire			Commune	Equipement suffisant
Maternelle			Commune	Equipement suffisant
Animations-manifestations publiques			Commune (Mission d'Action Culturelle) et associations spécifiques	
Lieux de Culte	Eglise	National : 15%	Commune et Paroisse Saint-Pierre Nive-Adour	
Cimetières				Nouveau cimetière ouvert en 2011
Transports en commun		SNCF gare de Bayonne Lignes d'autobus du réseau urbain	Région - Etat Département Commune et Syndicat des Transports de l'agglomération de Bayonne	La Commune appartient au Périmètre des Transports Urbains (PTU) de l'agglomération de Bayonne. Extension du parcours aux nouveaux quartiers
PMR			Commune et Communauté de Communes Nive-Adour	Amélioration des points d'accessibilité et des parcours de desserte ; largeur des trottoirs, PAVE en cours d'élaboration
Communications électroniques	Réseau fibre optique		Opérateurs publics et privés	Développement aux nouveaux quartiers

## CONCLUSION :

La Commune est vigilante quant à l'accueil des populations nouvelles en termes de services offerts et d'équipements collectifs. L'accent est mis sur les services de proximité pour toutes les tranches d'âges en partant des nouveaux-nés jusqu'aux personnes âgées dépendantes, sans oublier les actifs au travers d'un tissu associatif multiple et varié, et les services rendus aux familles en périodes scolaires ou de vacances.

Dans le contexte territorial connu, la Commune dispose des capacités financières pour accueillir dans de bonnes conditions les futures populations sur le laps de temps projeté pour leur arrivée ; la programmation d'adaptations des équipements existants et des futurs nécessités rentre dans une planification pluriannuelle en collaboration avec les autres collectivités partenaires.